

REGULARISATION d'ABONNEMENTS ANNUELS à DIVERS JOURNAUX LOCAUX

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames,

Messieurs,

Des abonnements annuels à divers journaux ont été servis à la Mairie pendant l'année 1952 et 1953, savoir:

1952 - Le Cri du Peuple, 1 abonnement	600 Frs
La Revue Agricole " "	500 Frs

Crédits prévus au Budget supplémentaire de 1953, paragraphe 2 n° 2

1953 - Le Peuple	2 abonnements	
	1er semestre à 600 Frs	1.200 Frs
Le Cri du Peuple	1 abonnement	600 Frs
La Gazette des Communes et du Personnel Communal (Paris)	1 abonnement	250 Frs
La Revue Agricole	1 abonnement	500 Frs
La Démocratie	2 Abonnements à 900 Frs ...	1.800 Frs

Crédits inscrits au Chap. II article 5.

Je vous demande de bien vouloir approuver ces dépenses./.

Le Sénateur-Maire,
Signé: OLIVIER.

Mme AMELIN fait remarquer que les abonnements de journaux à tendance politique ne doivent pas être payés sur le budget de la Commune.

Le MAIRE. - Ces abonnements existent depuis longtemps; nous n'allons pas les supprimer, le motif évoqué ne saurait être retenu.

*Vu et soumis à l'approbation
de Monsieur le Préfet
à Paris le 26 Novembre 1953
P. le Secrétaire Général
le Chef de Division délégué
Signé: Gavarrini*

*Approuvé
Adopté à la majorité. A Paris le 14 Décembre 1953
P. le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
Signé: R. Petit*